

Asile et immigration en Belgique (I) : la Méthode De Block, ou la fermeté déshumanisante

Au plus haut dans les sondages et cajolée par les médias, la Secrétaire d'Etat à l'Asile et à l'Immigration Maggie De Block voit sa gestion restrictive des flux migratoires couronnée de succès politique. Son secret ? Une communication habile sur un dosage présenté comme équilibré entre fermeté et humanité. Une formule dont les deux éléments présentent tous les traits d'un oxymore aux conséquences humaines désastreuses.

A chaque espace de répression ses martyrs, et à chaque lutte, ses symboles. En France, l'expulsion sans ménagement de Leonarda Dibrani, jeune collégienne Rrom et de sa famille vers le Kosovo a mobilisé étudiants et mouvements sociaux contre la politique migratoire menée par le gouvernement. En Belgique, les récits individuels de demandeurs d'asile déboutés en dépit d'une intégration souvent exemplaire et des risques encourus dans leur pays d'origine se succèdent. Dernièrement, c'est le mouvement des 450 Afghans qui manifestent depuis septembre à Bruxelles pour protester contre leur expulsion des structures d'accueil et la fin des expulsions vers leur pays en guerre qui est sous les feux de l'actualité, et fait l'objet d'une répression impitoyable des forces de l'ordre.

De part et d'autre de la frontière, l'asile est ainsi refusé à des personnes qui peuvent pourtant y prétendre au titre de la convention de Genève relative au statut des réfugiés et des législations européennes et nationales qui en découlent : le Kosovo est en effet notoirement connu pour les persécutions dont font l'objet les Rroms depuis sa sortie violente du giron serbe suite à l'intervention militaire occidentale de 1999¹. L'Afghanistan est quant à elle en proie à une situation de guerre civile quasi-ininterrompue depuis 30 ans, et les rapports d'ONG et d'organisations internationales se succèdent pour dénoncer les risques qu'implique un retour dans ce pays pour ceux qui avaient été contraints de le fuir².

Malgré cela, l'intransigeance des autorités a paradoxalement contribué à renforcer le soutien dont bénéficiaient les artisans de leur mise en pratique : le socialiste Manuel Valls pour la France, la libérale Maggie De Block pour la Belgique. En dépit de leur opposition partisane, les deux ont gagné leur gallon en imposant l'idée d'une politique migratoire qui allierait une grande fermeté quant au contrôle des flux à des considérations humaines dans son application. Une équation séduisante, pourtant porteuse d'une contradiction fondamentale dans les termes.

Un contexte défavorable.

Comprendre ce phénomène en Belgique nécessite de se pencher sur les fondements de la politique du gouvernement Di Rupo à l'égard de l'asile et de l'immigration, de même que sur l'action et la communication de la Secrétaire d'Etat chargée de l'appliquer. Partiellement éludée dans le reste du pays par la question communautaire, l'immigration a fait l'objet, lors de la campagne législative de 2010, de charges virulentes de la part des responsables politiques en Flandre, où les partis traditionnels se trouvèrent sous la pression de la droite nationaliste (N-VA) et extrême (Vlaams Belang). Loin d'être neuve, l'idée que l'accueil des demandeurs d'asile constituerait une charge déraisonnable pour les budgets publics s'est imposée, souvent au prix de contre-vérités qui alimentèrent le phantasme d'une Belgique submergée par une vague incontrôlable de réfugiés³. Un sondage paru au plus fort

¹ Dérens, Jean-Arnault, *"Des immigrés sans pays d'origines"*, Le Monde Diplomatique, novembre 2013

² Ciré ASBL, *"Les afghans : un cas révélateur de dysfonctionnements dans l'octroi d'une protection"*, pages 6 à 11, juin 2010, cire.be

³ Pour une déconstruction des lieux communs entretenus par les principaux médias et partis politiques sur la crise de l'asile, lire Ligue des Droits de l'homme, Service droit des jeunes, *"Politique d'asile en Belgique : une opinion publique manipulée"*, 25 novembre 2010, liguedh.be

de la crise politique de 2010-2011 indiquait par ailleurs que 72% des belges jugeaient négativement l'impact de l'immigration sur le pays⁴.

Lorsque les six partis en négociation accouchent dans la douleur d'un accord en 2011, le volet migratoire porte assez naturellement une tonalité restrictive, en phase avec les revendications de l'aile droite du nouveau gouvernement. En ce qui concerne l'asile, il s'agit surtout de limiter le nombre de demandes, au prix d'une restriction sensible des droits des étrangers, déjà mis à mal sous les législatures précédentes. Fraichement nommé au poste de Secrétaire d'Etat à l'Asile et à l'Immigration, Maggie De Block, qui promet d'emblée une politique « *humaine mais correcte* »⁵ va s'atteler à appliquer cet objectif avec zèle.

Sur le papier, son bilan est flatteur au regard des objectifs du gouvernement. En 2012, Maggie De Block a délivré 76497 ordres de quitter le territoire, une hausse de 40% par rapport à l'année précédente. Sur la même période, le nombre de demandes d'asile était en baisse de 15.8%⁶. Des mesures qui ont conduit la Secrétaire d'Etat, fidèle à l'image de gestionnaires rigoureux qu'aiment à se donner les libéraux, à rembourser 90 millions d'euros non-dépensés qui avaient été alloués à son budget⁷. Derrière ces chiffres se cache toutefois une réalité beaucoup plus sombre d'un point de vue humain. Dans une volonté de dissuasion, une réelle politique visant à précariser la situation des migrants et demandeurs d'asile⁸ a ainsi été mise en place.

Guerre aux migrants.

Pour les sans-papiers, cela se manifeste par un durcissement dans le traitement des dossiers introduits suite à la circulaire de 2009 qui contenait des critères de régularisation (annulée depuis par le Conseil d'Etat qui réclamait une loi). « *Alors qu'on avait assisté à un assouplissement dans l'examen des demandes chez le prédécesseur de Maggie De Block, l'Office des Etrangers offre désormais une réponse négative dans l'immense majorité des cas* », remarque ainsi Alexis Deswaef, président de la Ligue des Droits de l'Homme. L'accès à la régularisation médicale d'urgence – qui constitue, avec la régularisation humanitaire la seule réelle perspective pour une régularisation – a de même été radicalement restreint par le « filtre médical » imposé par la Secrétaire d'Etat en février 2012. Sensé prévenir les abus, ce sévère système de contrôle (qui exclut notamment les personnes atteintes du virus du Sida) a conduit à refuser la régularisation à des demandeurs parfois gravement malade. Une situation interpellante, y compris sur le plan juridique : de nombreuses décisions de refus ont ainsi été cassées par le Conseil du Contentieux (d'ordinaire peu suspect de sympathie envers les migrants) sous prétexte que les critères d'examen de dossiers n'étaient pas correctement appliqués. Le Conseil d'Etat a également adressé une mise en garde à l'Office des Etrangers en raison des dangereuses implications humanitaires du filtre médicale⁹.

Le droit de vivre en famille (garanti par la Convention européenne des droits de l'Homme) se trouve lui aussi sévèrement entravé par les nouvelles exigences de moyens de subsistance dans le cadre du regroupement familial, entré en vigueur en septembre 2011. Bien que voté avant l'entrée en fonction de l'actuel gouvernement,

⁴ Royen, Marie-Cécile, "Immigration : 72% des Belges la jugent négative", 5 septembre 2011, levif.be

⁵ "Maggie De Block promet une politique d'asile « humaine mais correcte »", Belga, 4 janvier 2012

⁶ Swysen, Didier, "Immigration: Maggie De Block reste ferme et expulse de plus en plus de candidats réfugiés", 12 novembre 2013, sudinfo.be

⁷ "Budget: Maggie De Block rend 90 millions d'euros au gouvernement", 22 juin 2013, rtbf.be

⁸ Il importe ici de distinguer demandeurs d'asiles et sans-papiers. Les premiers demandent à être reconnus en tant que réfugiés ayant du fuir leur pays et qui réclament une protection au titre de la Convention de Genève de 1951. Bien que précaire, leur séjour est légal durant l'examen de leur demande. Les seconds sont les migrants qui ne disposent pas de titre de séjour légal. Leur demande de régularisation est étudiée par l'Office des Etrangers. Alors que les associations réclament un meilleur respect de la Convention de Genève pour les premiers, les demandes concernant les sans-papiers concernent surtout l'élaboration de critères clairs de régularisation (pour l'heure refusé par les partis de droite), sans lesquels s'applique la loi de 1980 qui offre peu de perspective de régularisation, les migrants devant notamment justifier le fait que leur demande n'a pas été faite dans leur pays d'origine.

⁹ "Filtre médical pour les réfugiés: « Trop strict » selon le Conseil d'Etat", Belga, 2 janvier 2013

la loi est pleinement endossée par la Secrétaire d'Etat, qui s'est ainsi targuée d'avoir pu réduire drastiquement le nombre de visas délivrés à cet effet¹⁰. Quant aux familles de sans-papiers, qui bénéficiaient jusqu'ici du même accueil que les demandeurs d'asiles jusqu'à la majorité du plus jeune enfant, elles ne sont désormais accueillies qu'en contrepartie d'un retour volontaire, auquel peu d'entre elles aspirent.

Le même état d'esprit anime la gestion de l'asile, que la Secrétaire d'Etat s'évertue à décourager. Rendue plus difficile, l'introduction d'une nouvelle demande après un premier rejet ne s'accompagne désormais plus d'un accueil automatique par le service Fedasil ni d'aide des CPAS locaux. « *Le combat juridique du demandeur est dorénavant entravé par le fait qu'il doit désormais assurer sa survie* » note Mikael Franssens, chercheur au Ciré, une ASBL de soutien aux sans-papiers et réfugiés. Les garanties procédurales dont bénéficient les demandeurs d'asiles européens (principalement des Roms qui font l'objet de discriminations qui confinent parfois à la persécution dans les pays d'Europe centrale et orientale) ou les ressortissants de la nouvelle et controversée « liste des pays d'origines sûrs » sont par ailleurs amoindries. Les « campagnes dissuasives » menées dans les pays d'origines pour limiter les demandes en amont constituent elles aussi un frein à un examen équitable des procédures d'asiles, et peuvent, comme le souligne le Ciré, « *avoir des effets pervers dans les pays d'origine lorsque ces pays cherchent à criminaliser le fait d'avoir introduit une demande d'asile à l'étranger* »¹¹.

La fermeture de centres d'accueil qui se multiplie à un rythme soutenu depuis l'entrée en fonction de Maggie De Block, présentée comme l'un de ses principaux succès, se fonde ainsi davantage sur l'exclusion mécanique des personnes éligibles qu'à une baisse des besoins d'hébergement. « *Avant, des demandeurs d'asiles qui n'étaient pas accueillis pouvaient faire valoir leurs droits devant les tribunaux* », remarque la députée fédérale Zoé Genot (Ecolo). « *Désormais, le nombre de réfugiés à la rue ne cesse d'augmenter car ils ne peuvent plus prétendre à l'accueil en raison du durcissement des critères* ».

La politique d'éloignement des frontières n'échappe pas à cette dynamique. En ligne de mire, l'Afghanistan, dont aucun ressortissant n'avait été expulsé jusqu'en 2010, et qui voit depuis le nombre de rapatriements augmenter de façon constante¹². Pour contourner l'interdiction faite de rapatrier des personnes fuyant un pays en guerre, le Commissariat Général à l'Asile et aux Apatrides (CGRA) a divisé le pays en zones selon le danger encouru, permettant ainsi d'expulser les hommes célibataires originaires des zones jugées sûres. Refusant toute idée d'un moratoire sur les expulsions vers ce pays en guerre, Maggie De Block met un point d'honneur à exécuter les décisions du CGRA, de sorte que les Afghans dont les demandes ont été rejetées soient effectivement expulsés. Les familles afghanes en séjour irrégulier, théoriquement non-expulsables, font quant à elles l'objet de fortes pressions pour qu'elles acceptent un retour volontaire¹³.

C'est cette même obsession de favoriser les retours aux frontières qui anime Maggie De Block lorsqu'elle annonce en juillet 2012 vouloir rejoindre le programme européen destiné à favoriser les expulsions de mineurs étrangers non-accompagnés, l'ERPUM, pour European Return Platform for Unaccompanied minors. Soutenu financièrement par la Commission européenne qui appelait pourtant en 2012 à prendre en compte l' « intérêt

¹⁰ Claix, Annabel, "Regroupement familial: refus de visas à foison", 23 octobre 2012, 7sur7.be

¹¹ Ciré ASBL, "Commentaires concernant la Déclaration de politique générale (DPG) du gouvernement fédéral sur l'asile et l'immigration ainsi que sur les aspects « migration économique » et « droits des travailleurs migrants »", page 14, décembre 2010, cire.be

¹² 12 afghans ont été expulsés en 2011, 18 en 2012, 21 durant les six premiers mois de 2013.

¹³ Sur le cas précis du mouvement des 450 afghans, lire Gheude, Michel, "La longue marche des Afghans", 14 novembre 2013, laligue.be

supérieur de l'enfant, indépendamment de son statut de migrant »¹⁴, le programme a suscité l'ire d'associations internationales et d'ONG¹⁵.

On le constate, les moyens mobilisés pour appliquer le programme de gouvernement invalident l'hypothèse d'une possible conciliation entre fermeté et humanité dans la conduite d'une telle politique migratoire. En l'occurrence, on assiste au contraire à une subordination méthodique des considérations humaines à l'objectif d'un contrôle strict des frontières. Au même titre que l'efficacité de cette démarche fut couronnée par de bons chiffres, cinq condamnations de la Cour Européenne des Droits de l'homme sont venues ces deux dernières années en sanctionner la contrepartie humaine¹⁶.

Certes, la relégation structurelle des droits des migrants au second plan est avant tout du ressort de la majorité gouvernementale, et il serait absurde de la réduire à une question de personne. L'énergie déployée par la Secrétaire d'Etat pour incarner les positions les plus maximalistes de l'aile droite du gouvernement (à commencer par son parti, l'Open VLD) ne peut toutefois permettre de douter de sa responsabilité certaine dans la guerre aux migrants en cours.

Morale bureaucratique.

Son succès ne réside toutefois pas tant dans le traitement du fond des dossiers que dans sa façon de « vendre le produit ». Derrière l'image de femme naturelle abhorrant le système médiatique qu'elle s'est construite se cache en effet une redoutable communicante. Distillant ses commentaires avec parcimonie, la Secrétaire d'Etat est parvenue à se forger une image de femme intègre et rigoureuse. Implacable, elle incarne une sorte de morale bureaucratique, selon laquelle une application froide et efficace des objectifs fixés tiendrait lieu d'éthique. Douée d'un don certain pour le sophisme, la politicienne semble avoir réponse à tout. On est ainsi frappé par la faculté de Mme De Block à présenter comme emprunts de justice les cas les plus emblématiques d'inhumanité.

Navid, Un demandeur d'asile afghan parfaitement intégré est débouté, puis expulsé comme le dernier des terroristes ? « *Je ne peux pas lever et baisser le pouce comme une impératrice romaine* », répond-t-elle le 29 septembre dernier sur le plateau de l'émission flamande *De Zevende Dag* pour justifier son refus de se pencher sur les cas particuliers. Originaire du même pays, Aref, 20 ans au moment de son retour volontaire obtenu sous la pression, meurt assassiné par les talibans après quelques mois plus tard ? « *J'ai respecté la loi [...] C'est comme si vous accusiez la ministre de la Santé dès qu'il y a un mort dans un hôpital*¹⁷ ». L'attachement à la légalité, occupe une place de choix dans l'argumentaire De-Blockien. A y regarder de plus près, la posture légaliste se révèle toutefois imposture.

« *L'argument de l'impératrice romaine n'est pas valable dans tous les cas* », explique ainsi Mikael Franssens. A la différence du CGRA qui est une instance indépendante, l'Office des étrangers [qui exécute les décisions rendues par le CGRA, Ndlr] agit en délégation de la Secrétaire d'Etat, contrairement à ce que cette dernière veut faire croire ». Une façon de se présenter en simple exécutante qui se borne à appliquer les lois, et une manière d'éviter de se prononcer sur leur bienfondé. « *Mme De Block pourrait tout à fait décider de ne plus expulser les personnes menacées dans leur pays d'origine si elle n'avait cette obsession des chiffres* », note quant à lui Alexis Deswaerf. Dans le cas de Navid, la responsabilité de la ministre peut elle aussi être pointée : les personnes les plus intégrées – et donc les plus facilement repérables – constituent en effet une cible de choix lorsque les pouvoirs publics entendent faire preuve de fermeté.

¹⁴ Commission européenne, "Asile et migration : l'UE doit faire davantage pour protéger les enfants non accompagnés", 28 septembre 2012, europa.eu

¹⁵ "Would returning children to Afghanistan under the European Return Platform for Unaccompanied Minors (ERPUM) be compatible with the best interests of the child?", 3 mai 2013, ecre.org

¹⁶ "Contentieux des étrangers: la Belgique une nouvelle fois condamnée", 17 octobre 2013, rtbf.be

¹⁷ "Maggie De Block: «Je ne me sens responsable de la mort de personne»", 13 novembre 2013, sudinfo.be

Maggie De Block manie également la carte sentimentale avec dextérité. Désireuse de contrer l'image d'insensibilité que l'observation des faits pourrait renvoyer d'elle, la Secrétaire d'Etat joue allègrement de sa qualité de médecin, qu'elle rappelle à chaque interview sur le sujet. Le sérieux et l'empathie qu'impose cette fonction sont alors volontiers opposés au sentimentalisme et à l'émotion, ses cibles de prédilection. Confrontée aux manifestations les plus criantes du peu de cas fait de l'élément humain, elle choisit souvent de contrattaquer sur le terrain moral. « *Est-ce plus humain, de laisser des demandeurs d'asile dans la rue ?* fait-elle mine de s'interroger pour justifier les reconduites à la frontière des plus précaires. « *Nous répondons aux gens plus rapidement, même si c'est pour leur dire qu'ils sont expulsés. Et ça, pour moi, cela reste plus humain.* »¹⁸ Victimes de la politique de dissuasion, les familles afghanes privées de séjour en dépit de l'impossibilité d'un retour dans leur pays apprécieront.

La désinformation fait elle aussi partie du registre de la libérale, qui n'hésite pas à travestir la réalité pour corroborer ses thèses. Ainsi transforme-t-elle la revendication des 450 afghans pour un moratoire temporaire sur les expulsions dans les pays en guerre en une demande de régularisation collective, pourtant jamais exprimée par le mouvement. Une contre-vérité flagrante, mais qui lui permet de monter les communautés de migrants les unes contre les autres et de se présenter comme le gardien de l'équité. « *Je veux traiter tout le monde de manière égale, c'est une question de respect* » ose la secrétaire d'Etat¹⁹. Imparable.

Démagogie médiatique.

La popularité aussi inattendue que fulgurante de la femme politique, qui a récemment présidé le « Congrès d'avenir » de son parti dont elle s'impose comme figure de proue, ne saurait s'expliquer sans prendre en compte le traitement médiatique extrêmement favorable qui lui est réservé. Du Nord au Sud du pays, un relatif consensus s'est ainsi dessiné pour vanter les qualités de Maggie De Block et de sa « *fermeté humaniste* ». Un soutien qui s'explique principalement par deux raisons, chacune liée à des tendances lourdes en cours dans les médias dominants.

La première a trait aux caractéristiques individuelles de l'intéressée. A l'heure de la *peopolisation* de l'information, son histoire personnelle se révèle des plus propices à une mise en récit médiatique dont les rédactions, dans leur souci de lisser l'actualité, sont friandes. Quelle plus belle histoire à raconter, en effet, que celle de cette femme sobre au physique ingrat qui parvient, par ses seules compétences, à se hisser aux plus hautes fonctions, dans un univers politique dominé par le machisme et les apparences ? Ajoutez-y la propension de l'intéressée à se prêter au jeu sans en avoir l'air et vous obtiendrez la parfaite *success story*. Le portrait flatteur de la Secrétaire d'Etat est désormais devenu une étape éditoriale obligatoire, sur un modèle frisant parfois l'hagiographie²⁰. Le 8 mars dernier, à l'occasion de la Journée de la Femme, le quotidien francophone de référence *La Libre Belgique* est allé jusqu'à sacrer la politicienne femme de l'année²¹.

Mais il s'agit surtout pour les rédactions de manifester leur adhésion aux politiques migratoires restrictives. Au fil des années, nombre de rédactions ont en effet adopté une ligne éditoriale largement en phase avec le durcissement des frontières et des procédures d'asiles opéré par les gouvernements successifs. Vu sa propension à en donner un visage humain, c'est donc de façon assez logique que Maggie De Block s'est vu décerner lauriers sur lauriers par les grandes rédactions pour son action décrite comme inspirée par le bon sens. Parmi les perles de complaisances, on notera l'allégeance manifestée par Béatrice Delvaux du quotidien *Le Soir*, qui, dans un éditio-

¹⁸ "Maggie De Block: «Je ne me sens responsable de la mort de personne»", 13 novembre 2013, sudinfo.be

¹⁹ Lamquin, Véronique, "«Humaine et correcte»: Maggie De Block défend son action", *Le Soir*, 1 novembre 2013

²⁰ Mouton, Olivier, "Maggie De Block, l'invitée surprise du gouvernement Di Rupo qui a la cote", 13 mai 2013, levif.be

²¹ Legge, Jonas, "Maggie De Block, Femme de l'année de LaLibre.be", 8 mars 2013, lalibre.be

rial intitulé « *sage et nécessaire gestion de la politique d'asile* », salua le fait qu'un gouvernement assume enfin ouvertement l'objectif de limiter l'attractivité du pays²².

Au-delà des opinions personnelles de leurs auteurs, ce parti pris pour une restriction des flux migratoires se fonde avant tout sur la course à la rentabilité imposée aux rédactions. Dans la conjoncture actuelle de crise et de marchandisation de l'information, la tentation est en effet grande de caresser le lecteur dans le sens du poil, et d'adopter la ligne éditoriale susceptible de plaire au plus grand nombre. Face à un contexte sociétal où le repli sur soi est dans l'ère du temps, il ne s'agit plus tant d'offrir des clés d'analyse pour comprendre les phénomènes aussi complexe que l'immigration ou le droit d'asile que de renforcer les lecteurs dans leurs intimes convictions²³. Drapée de ses oripeaux humanistes, la méthode De Block constitue alors le chaînon manquant pour assumer de façon décomplexée une politique d'immigration et d'asile impitoyable à l'égard des non-nationaux.

En nourrissant les réflexes xénophobes de la population par un discours qui en élude les aspects intrinsèquement inhumains, les rédactions espèrent ainsi augmenter la diffusion de leur média par un effet de cercle vertueux (ou vicieux, c'est selon). Une attitude à l'égard des lecteurs qui correspond à l'exacte définition de la démagogie, en miroir de celle adoptée par une frange toujours croissante du monde politique envers ses électeurs.

**Les citations non-référencées sont tirées d'entretiens avec leurs auteurs.*

²² Delvaux, Béatrice, "Sage et nécessaire gestion de la politique d'asile", Le Soir, 31 juillet 2013

²³ Une tendance dont témoigne également la baisse constante du nombre de journalistes spécialisés dans les thématiques telles que l'immigration ou la pauvreté, sujets de plus en plus réservés à des journalistes généralistes moins disposés à relever les contradictions des pouvoirs publics sur ces questions.